



**institut national
de jeunes sourds
de Paris**

CONVENTION

Entre l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris, représenté par son directeur, M. Jean-François DUTHEIL,

Et le Comité Tiers Monde Sourd, représenté par son président, M. Thystère MATHA MIAKA,

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1. Objet de la convention :

La présente convention est établie entre l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris et le Comité Tiers-Monde Sourd, association de type loi 1901 créée en août 2001, domiciliée au 252 rue Saint-Jacques à Paris 5^{ème} et habilitée à recevoir des dons, afin de pouvoir aider l'Institut de Jeunes Sourds de Brazzaville.

En effet, il a constaté, lors d'une mission exploratoire au Congo Brazzaville en 2003, que l'Institut de Jeunes Sourds de Brazzaville, qui a 253 élèves actuellement, manquait de matériel éducatif et scolaire, de matériel audioprothésiste et orthophonique et d'ordinateurs pour les études et la formation.

De plus l'Institut de Jeunes Sourds de Brazzaville a des besoins en formation de stagiaires.

Article 2. Don de matériel :

- L'Institut National de Jeunes Sourds fait don au Comité Tiers-Monde Sourd pour l'Institut de Jeunes Sourds de Brazzaville :
 - de manuels scolaires, de CD et de DVD
 - de matériel audioprothésiste et orthophonique
 - d'ordinateurs réformés
- Le Comité Tiers-Monde Sourd, après examen et choix du matériel, en acceptera le don pour l'Institut des Jeunes Sourds de Brazzaville.

Article 3. Accueil de stagiaires :

- L'Institut de Jeunes Sourds de Paris est disposé à accueillir des stagiaires de l'Institut de Jeunes Sourds de Brazzaville pour des stages d'observation de la prise en charge des enfants sourds. Il assurera l'hébergement du stagiaire et sa nourriture durant la semaine, hormis le Week-End. L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris ne prendra pas en charge le billet d'avion du stagiaire.
- Le Comité Tiers-Monde Sourd assurera le contrôle du stagiaire à Paris, le suivi du stage et demandera un compte-rendu au stagiaire à l'issue du stage.
- Il sera signé une convention tripartite entre l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris, le comité Tiers-Monde Sourd et le stagiaire.

Fait à Paris le 2 mars 2009

Le Directeur
de l'INJS



Jean-François DUTHEIL

Le Président
du Comité Tiers-Monde Sourd



Thystère MATHA MIAKA